

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

11 JUILLET 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 11 juillet 2011, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 13 juin 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Également, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 juin 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

11.07.4.4.1.

Contrat de déneigement et de déglçage entre le Ministère des transports du Québec et la Municipalité de L'Isle-Verte

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte se doit de renégocier auprès du Ministère des transports du Québec une entente relative au déneigement et au déglçage de 9,510 km de route (rue du Quai - section entre la route 132 et la rue Saint-Jean-Baptiste, rue Saint-Jean-Baptiste - section entre la rue du Quai et la rue Notre-Dame, rue Notre-Dame et route de Saint-Paul - jusqu'à sa limite avec la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix);

Considérant la proposition soumise par le ministère, soit un prix global forfaitaire de 58 133,48 \$ auquel s'ajoute l'avenant n° 1 au montant de 1 094,21 \$ (détour de la route de Saint-Paul lié à l'autoroute 20);

Considérant que cette modification contractuelle se traduit par une majoration de 9% par rapport au contrat précédent;

Considérant que cette offre semble acceptable par les membres du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte les termes de cette nouvelle proposition et en autorise la signature, par le directeur général, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte (contrat 6508-11-4501 et avenant n° 1).

11.07.5.1.

Lettre de démission au poste de contremaître municipal

Il est déposé au conseil municipal une correspondance de monsieur Bernard Tanguay informant les membres du conseil qu'il laisse ses fonctions à titre de contremaître municipal. Toutefois, ce dernier exprime le désir de demeurer au sein de l'équipe municipale au poste d'opérateur à l'eau potable et aux eaux usées. Le processus est donc enclenché afin de combler ce poste laissé vacant.

11.07.5.2.

Défi de madame Heidi Levasseur - Parcourir le fleuve St-Laurent à la nage, de Québec à Matane

Considérant le projet de madame Heidi Levasseur à l'effet de parcourir à la nage le Fleuve St-Laurent de Québec à Matane;

Considérant que L'Isle-Verte sera l'hôte de son passage, le 28 juillet;

Considérant que ce projet vise à inspirer le dépassement de soit ainsi que la conscientisation à l'importance du Fleuve St-Laurent comme plan d'eau inestimable;

Considérant que lors de cet événement, les jeunes du terrain de jeux assisteront à son arrivée au quai de L'Isle-Verte et que toute la population sera conviée, en soirée, à une conférence sur le thème *Le dépassement de soi*;

Considérant qu'une légère contribution est exigée de la Municipalité afin de défrayer le coût du repas de cette équipe;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser une somme de 100 \$, comblant ainsi le manque à gagner pour couvrir les frais de ce repas.

11.07.6.1.

Demande de dérogation mineure de monsieur Vital Potvin

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Vital Potvin à l'effet que lui soit autorisé de subdiviser en 2 terrains distincts de 2 400 m², un terrain de 4 800 m², le tout afin d'ajouter une nouvelle résidence en vertu des articles 101 à 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que la réglementation de lotissement de la Municipalité prévoit une superficie minimale de 3 000 m² pour la construction d'un bâtiment en territoire non desservi par des réseaux d'égout et d'aqueduc alors que le schéma d'aménagement prévoit une superficie moindre, soit 2 500 m²;

Considérant que d'autoriser une telle demande n'aura que peu ou pas d'impact sur le territoire visé, la propriété agricole attenante appartenant au même propriétaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte d'autoriser cette dérogation mineure mais ne dispense pas le demandeur d'obtenir toute autre autorisation en matière environnementale ou autre.

11.07.7.

Comptes du mois et rapports administratifs

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 30/06/2011 :	45 996,29 \$
Déboursés directs de juin 2011 :	102 095,91 \$

Il est à noter que les déboursés comprennent le paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 43 372,93 \$ ainsi qu'une première contribution pour les services policiers au montant de 48 946,00 \$

Sur proposition de monsieur Valois Caron, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

11.07.8.2.

Projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - phase 2 - décompte progressif n° 8

Faisant suite à la recommandation de paiement soumise par la firme de consultants Roche Ltée, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de payer à l'entrepreneur général « Les Constructions de l'Amiante inc. », le décompte progressif n° 8, au montant de 81 741,61 \$ couvrant la période du 30 avril 2011 au 27 mai 2011.

11.07.8.3.

Offre de services - Gestion documentaire

Considérant l'offre de services soumise par la firme Gestar, entreprise spécialisée dans le traitement des documents d'archives tant publics que privés;

Considérant le lot imposant d'archives que possède la Municipalité;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux d'élagage de notre documentation avant de mettre en œuvre le processus d'élimination;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte alloue un budget de 5 000 \$ à la firme Gestar afin que cette dernière prenne charge du traitement d'une partie des documents d'archives de la Municipalité.

11.07.8.4.

Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que le conseiller agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse aussi comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, monsieur Valois Caron devient donc titulaire de ces deux fonctions pour la période de juillet 2011 à décembre 2011 (inclusivement).

11.07.8.5.

Problématique d'approvisionnement en eau potable - Appui aux démarches entreprises par monsieur François Filion, agriculteur

Considérant que les travaux de prolongement de l'autoroute 20 sur le territoire de L'Isle-Verte entraînent des conséquences directes sur la qualité de vie de certains citoyens et de leur entreprise agricole;

Considérant que l'aménagement de cette nouvelle route a pour effet de provoquer l'entrée en exploitation de multiples sites d'extraction de gravier, un peu partout en territoire agricole;

Considérant que depuis le début de ces travaux, certains propriétaires et exploitants sont aux prises avec des problèmes d'approvisionnement en eau tant en quantité qu'en qualité;

Considérant que la ressource eau potable est, incontestablement, prioritaire pour toute forme de vie ainsi que pour tout type d'activité économique;

Considérant que nous jugeons que les divers ministères de qui relève le contrôle de cette ressource ne semblent que peu ou pas préoccupés par l'ampleur des conséquences de ces activités sur notre milieu;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte juge à propos de soutenir ses résidents dans leur démarche visant à s'assurer de la pérennité de la ressource eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la démarche entreprise par monsieur François Filion, agriculteur, aux prises avec une problématique d'approvisionnement en eau potable. Selon toute vraisemblance, le tout serait fortement rattaché aux dits travaux d'aménagement de l'autoroute 20 ainsi qu'aux travaux d'exploitation de sablière en amont de ses sources d'alimentation.

11.07.8.6.

Dossier de la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau - Demande de budget additionnel

Considérant le budget de 15 000 \$ alloué à la firme d'ingénieurs GENIVAR aux fins de mettre à jour les données techniques et financières nécessaires à l'obtention d'une aide financière par la Municipalité devant permettre l'exploitation d'un nouveau puits d'eau potable;

Considérant que des démarches supplémentaires dont l'inspection intérieure du réservoir de 300 000 gallons ont nécessité de l'expertise additionnelle, non prévue, de la part des professionnels de la firme GENIVAR;

Considérant que pour compléter ses activités (produire un rapport pour le MAMROT, modifier notre demande d'aide financière et participer à quelques rencontres techniques avec les représentants du MAMROT) un budget additionnel de 5 000 \$ (taxes en sus) leur est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte de donner suite à cette demande et, qu'en l'occurrence, un budget additionnel de 5 000 \$ (taxes en sus) soit accordé pour mener à terme ce dossier. Il est à noter que ce budget est final et doit comprendre l'ensemble des activités à être réalisées.

11.07.8.7.

Travaux de réhabilitation de citernes incendie

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite réhabiliter cinq de ses citernes incendie devenues désuètes avec le temps;

Considérant que peu d'expertise ne semble disponible sur la façon la plus adéquate de réaliser ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte procède à des travaux de réhabilitation d'une de ses citernes incendie, soit celle située sur le chemin du Coteau-des-Érables. À défaut d'expertise sur le sujet, les travaux seront entrepris sur une base expérimentale et tout dépendant de son bon fonctionnement, le principe d'aménagement sera ou non étendu aux autres citernes devant d'être réaménagées.

11.07.8.8. Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipal

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la séance publique du conseil municipal de L'Isle-Verte, du 8 août 2011, se tiende à la Cour de Circuit de L'Isle-Verte, 199, rue Saint-Jean-Baptiste, à compter de 20 h.

11.07.8.9. Processus d'analyse de soumissions pour honoraires professionnels

Considérant que l'article 936.0.1.1. du Code municipal stipule que pour l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en tenant compte, outre du prix, d'un minimum de quatre critères d'évaluation pour un total de 100 points;

Considérant que l'analyse par pondération doit être effectuée par un comité de sélection d'au moins trois personnes, autres que des membres du conseil municipal, et qu'un pointage d'au moins 70 % est nécessaire avant de connaître le prix soumis;

Considérant qu'une liste de membres susceptibles d'être attitrés aux analyses par pondération a été acceptée par les membres du conseil municipal, le tout devant être versé aux archives municipales sans devoir être divulgué, en raison de la nature de leur implication;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la liste de membres soumise soit acceptée. Il va s'en dire que les personnes ayant à participer à ces travaux d'analyse agiront en toute confidentialité et seront impliqués selon leur disponibilité.

11.07.10. Levée de la séance

À 21 h 50, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER